

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet du Gard,

Enologue de profession, habitant Collorgues, je sors d'une période de travail mobilisatrice et ai eu connaissance de l'action de la société Sud Environnement pour la première fois le mercredi 13 décembre par courrier de notre mairie.

Le dimanche suivant, je me suis rendu de mon domicile situé sur les hauteurs du village, ai en marchant un quart d'heure traversé le cœur du village, suis descendu dans le vallon adossé à la colline ou l'antenne et le site contigu sont localisés puis poursuivi un peu le long de la D120. Je fus surpris d'y trouver des souches et débris végétaux finissant de brûler en plein dimanche sans surveillance, ce qui pour une société revendiquant un attachement à l'environnement et proposant de la location de bennes est pour le moins désinvolte. (voir photos)

J'ai surtout été frappé de la proximité avec le vallon côté Collorgues où l'on trouve entre autre un ruisseau, un quartier résidentiel, l'école communale (moins d'un kilomètre à vol d'oiseau à priori) et avec le cœur du village. Ma maison et le cœur de village doivent se trouver entre un et deux kilomètres du site.

Le lundi suivant je me suis déplacé à la mairie de Collorgues et le mardi sur celle de Saint Dézéry pour y consulter le dossier mis à disposition. Sur le trajet, j'ai pu constater que du bois brûlais toujours, en haut du site cette fois et ai pris la liberté de prendre deux photos de la route à mon retour où l'on voit la partie haute, les voies terrassées pour passer du haut vers le bas et un engin de terrassement en manœuvre (voir photos).

J'y ai pris connaissance de l'installation d'une activité sur la parcelle AD-0035 pour l'occasion dévoyée de son statut légal d'occupation des sols et de la démarche en cours. Après une première lecture du dossier déposé, pendant laquelle un administré venu récupérer des sacs poubelles m'a dit avoir été témoin d'écoulement de boues provenant de la parcelle ayant provoqué un incident sur la D120, je souhaite de vous faire part de mes plus vives préoccupations concernant ce dossier en particulier sur les points suivants:

-la pollution atmosphérique. Pour commencer, dans l'article 55 (...) brûlage à l'air libre interdit (...) déclaré conforme par le demandeur dans le dossier proposé ne me semble pas respecté. Quel crédit accorder dès lors aux promesses de conformités concernant des autres sources potentielles de pollution atmosphérique (résolus selon le dossier notamment par arrosage autodéterminé) en particulier dans le vallon habité ouest côté Collorgues ?

-la pollution par les eaux de ruissellements et leur impact. Le demandeur déclarant son projet conforme, ce que les coulées de boue rapportées sur la voirie hors site semblent démentir. Cette pollution potentielle par les eaux, leur impact, dans une commune de surcroît dont la nappe exploitée par le SIVOM dessert plusieurs localités en eau potable est-elle réellement nulle ?

-la pollution sonore directe et indirecte à Collorgues (...) par le fonctionnement mentionné d'outils de concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, de cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes(...). Il en va de même pour l'impact sur la fréquentation de la voirie, destinée à l'usage d'un village et non à la desserte d'une unité industrielle. À la lecture du document la commune de Collorgues et son village, pourtant les plus proches, me semblent d'ailleurs avoir été peu considérés

par le demandeur.

L'implantation d'autorité sur un site non dédié puis la production d'un projet décliné en promesses de mise en conformité; de situations déclarées conformes alors que cela ne le semble pas d'emblée; et non concernées alors que, sauf erreur, la société est notamment référencée pour la location de bennes et la démolition et donc susceptible de réceptionner un vaste panel de déchets m'inquiète.

C'est un schéma à la fois peu légitime, peu respectueux des populations, de leur élus et des institutions. Il jette de plus le doute sur les motivations réelles de l'entreprise et sa volonté de préserver l'environnement local.

L'activité voulue de cette entreprise correspond à un besoin réel mais doit à mon sens être menée sur une zone pouvant l'accueillir par sa localisation et/ou ses aménagements (sur le nord du département ou de telles zones déjà développées disposent d'emplacements à pourvoir ?), solution certes plus chère et à amortir par le travail mais certainement plus responsable qu'une parcelle de bois dévoluee au portes d'un village de l'Uzège.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Nicolas LEGER
Ingénieur en agriculture Purpan Toulouse.
Œnologue D.N.O, INP Toulouse



